

Verbatim de la délibération n° 9

Le 18 février 2010, aux environs de 22h 15.

Retranscription intégrale (3 mots inaudibles sur la bande son de la mairie, marqués d'un ?)

Bien je passe maintenant à la délibération sur l'intérêt communautaire de la piscine de Houilles. Bon vous savez que c'est un sujet bon important sur certains aspects et je voudrais quand même rappeler et m'inscrire en faux totalement sur ce qui a été dit tout à l'heure par André Michel disant que les délais étaient passés or je suis désolé nous avons reçu effectivement de la part de la CCBS la transmission au Vésinet est arrivée d'une délibération avec un retour à la préfecture, nous l'avons reçue le 20 novembre, ça fait donc le 20 février, donc le 18 février nous sommes dans les temps. Je laisse la responsabilité à la CCBS d'avoir pris sur elle d'avoir fait voter avant que toutes les communes, ne serait-ce que par déontologie de base, aient voté.

Je rappelle rapidement parce qu'on en a déjà parlé, je rappelle que j'étais le seul maire de la CCBS à faire venir les deux maires concernés de Houilles et de Carrières et il y avait un certain nombre de personnes y compris de l'opposition qui ont pu écouter les 2 points de vue.

Je rappellerai rapidement que la CCBS est dans ce processus qui a commencé avec Sartrouville et puis avec le pôle Chanorier, correspond en fait, l'expérience le montre et ça été vérifié, à la juxtaposition de projets municipaux et on a pris acte que le président ne s'y opposant pas, chacun vient avec son projet communal. En fait il n'y a pas de vue d'ensemble et sans faire de généralités je plonge sur la piscine de Houilles, alors je sais pas si certains d'entre vous ont eu la curiosité quand même d'aller voir sur place.

Qui est ce qui est allé voir ? bien, ça fait 4, on s'aperçoit qu'effectivement le quartier Gaty est un quartier qui est tout à fait enclavé sur un terrain municipal qui est quand même assez étroit et qui est à caractère pavillonnaire. Cela étant, l'objectif affiché vous l'avez lu et je vais pas le redire, était en fait de faire un autre bassin non pas pour s'ajouter à celui de Houilles Carrières actuel puisqu'il va disparaître et va être simplement remplacé et alors effectivement un bassin de 375 m² donc lorsqu'on fait le calcul ça fait jamais qu'un bassin de 25 m par 15. Voilà c'est quand même (?) a minima et j'aurais espéré qu'il y aurait au minimum 50 m pour quand même une vraie piscine ce qui n'est pas le cas.

Je rappelle que la CCBS investit régulièrement par préemption sur la zone dite de grands équipements, qu'il eut été plus cohérent de réfléchir sur cette localisation qui est à Carrières sur seine et pour laquelle depuis 3 ans la communauté de communes a acheté 6 hectares.

Il y a donc, 4^{ème} point, un point qui est important question d'éthique, désolé de le dire de manière assez forte, le cabinet ISC qui a fait les calculs a eu un comportement qui est un peu inacceptable, en ce sens qu'il y a eu modification effective des conclusions à critères économiques identiques, donc ça c'est assez choquant.

Enfin le processus de financement et c'est ça quand même qui est le point le plus important est un petit peu vicié à la base, si j'ose dire, parce qu'indirectement la

CCBS joue le rôle de banquier auprès des communes. La CCBS s'acquitte en quelque sorte de son rôle de banquier, non pas en octroyant un prêt, mais en ne donnant pas en, ne reversant pas à la commune de Houilles en l'occurrence ou à une des autres communes le montant de la DSC, la dotation de solidarité compensatoire, qui elle est fondée sur la taxe professionnelle et c'est la partie de la dotation qui n'est pas consommée qui sert à payer ou à, qui sert à payer la partie de la commune de Houilles. Autrement dit cette retenue (?) ça ne peut être retenue qu'à partir de ce qui reste de ce qui n'a pas été déjà retenu, parce qu'en fait la DSC (?) le résultat du fonctionnement de la CCBS, et le résultat du fonctionnement de la CCBS résulte aussi la taxe professionnelle sur laquelle nous avons une inconnue majeure sur les années à venir, et par conséquent sur les 15 ans à venir les rentrées effectives de la taxe professionnelle et donc ce qui restera en dotation de solidarité est une grande inconnue.

Autrement dit la situation est très risquée et je voudrais simplement rappeler qu'en 2008 d'après les chiffres que j'ai pu avoir, la dotation pour Houilles était 237 000, en 2009 elle a été de 527 et en 2010 elle a été de 340 alors que la retenue est de l'ordre à peu près de 350, 360 ; autrement dit il y a eu la nécessité et ça été rappelé par Mr de Bourrousse à Pierre Fond adjoint aux finances qu'il y avait nécessité de revoir déjà le budget primitif de 2010 pour la CCBS pour qu'au moins pour la première année on retombe dans les clous.

Voilà donc, ça c'était quelques rappels et je mets la délibération non pas aux votes mais pas encore ...quelques questionnements nous en avons déjà discuté, vous avez eu l'occasion d'écouter les deux maires qui sont venus s'exprimer, si vous avez des questions, des interrogations nous vous écoutons...

.....Bon, s' il y a pas de questions complémentaires...

Mme Roche : « *juste, est ce que la décision qu'on prend aujourd'hui a des chances d'infléchir la décision finale de la CCBS ?* »

RV. « Non, parce qu'elle a déjà voté »

Ah, d'accord, donc ça sert à rien

RV C'est une décision de principe

Non, ça sert à rien du tout

RV « Non c'est une décision de principe à la quelle je tiens parce que nous sommes dans l'enveloppe des temps, on avait encore 48 heures, voilà »

Donc Je mets la délibération aux votes

- Qui est contre ?

Pause

- Qui est contre ?

Pause

- Qui est contre ? pour que ça soit clair

- Qui est contre ?

- Très bien, merci

- Abstention ? 2, 3, 4 ce qui représente les personnes absentes

- Qui est pour ?

- merci, personne !

- Donc la délibération est adoptée 21 contre et 4 abstentions !

Bien merci, je passe à la délibération suivante.